



Habitations proches de l'eau : qui pour assumer les risques ?

Érosion côtière et submersion marine sont deux dynamiques inéluctables sur notre trait de côte. Or, paradoxalement, les habitations les plus exposées sont encore les plus prisées.

La Région Sud Provence-Côte d'Azur a longtemps gagné face à la mer. Depuis le début du XIX^e siècle, elle a même arraché 4 000 hectares aux flots. Un territoire que le ressac pourrait réclamer dans le siècle à venir.

En France, il n'y a pas moins naturel que notre littoral. Si elle paraît provocante, l'affirmation est factuelle : dans les Alpes-Maritimes, les deux tiers du trait de côte sont artificialisés (exactement 64,5 %). Un quart dans le Var (25,6 %). Ces valeurs figurent dans un récent rapport de la chambre régionale des comptes, consacré à « l'aménagement du littoral méditerranéen face aux risques liés à la mer et un rapport aux inondations ».

Dans « le point chaud » du changement climatique qu'est le bassin méditerranéen, « l'élévation attendue du niveau de la mer devrait conduire à une augmentation de la menace par submersion marine et érosion côtière au cours du XXI^e siècle », écrivent les analystes. De 40 centimètres à 1 mètre, d'ici à la fin du siècle.

Pour le dire autrement, où sera le trait de côte en 2055, dans juste 30 ans ? Sur ce thème, l'association France Nature Environnement (FNE) Paca a organisé une conférence-débat le 13 février à Hyères : « Habiter le littoral, à quel prix ? »

L'urbanisation continue

Le fait est que le milieu naturel bouge. Naturellement. Que nos maisons, routes et voies ferrées sont fixes. Et que « le changement climatique donne une amplitude plus grande à ces mouvements », introduit Nathalie Caune, pilote du réseau « Mer et littoral » au sein de FNE Paca.

Nulle part ailleurs en France, les infrastructures et les biens immo-



Le trait de côte va reculer dans les décennies à venir. En avons-nous vraiment pris conscience ?

(Photo d'archives J. F.)

biliers ne sont aussi nombreux et proches de la crête des vagues.

Ce qui cloche est que cette urbanisation continue, « malgré l'augmentation des risques et malgré les critères d'inconstructibilité », résume Annelise Muller, chargée de mission à FNE Paca. En bref, « plus il y a de risques, plus les biens valent cher. C'est surprenant ! » La chambre régionale des comptes a une expression pour cela : elle parle d'un « marché immobilier aveugle. Le désir de ri-

vage prime sur le risque. » La question rebondit chez un assureur, Christian Vergnes, mandataire du conseil d'administration

de la Maif, qui représente 6 % du marché de l'assurance habitation.

« Chez nous, on a toujours tout mutualisé. On part du principe qu'il faut continuer à assurer tout le monde, expose-t-il. Est-ce que tous les territoires sont assurables ? Des assureurs commencent à se retirer. Il y a des zones où il ne faut pas se retrouver seul à assurer. » Dans la salle, plusieurs participants réagissent, tous dans le même sens. « Pourquoi des constructions quasi neuves sont encore possibles, et pourquoi sont-elles assurées ? »

Pour le dire autrement, « on ne va pas mutualiser les risques sur des valeurs vénales délirantes, poussées par la spéculation, et demander à tout le monde d'y participer ! Ce serait aberrant que la puissance publique vienne dériser, sécuriser,

“Garantir les risques sur des valeurs vénales délirantes ?”

Ndlr] les investissements qui continuent sur la côte. » Alors qu'on sait que cette bande de terre littorale est de plus en plus vulnérable.

« Quand l'aléa devient systémique, ce n'est plus un aléa. Il faut prendre d'autres mesures », acquiesce

l'assureur. La profession anticipe un doublement de la facture climatique d'ici à 2050.

Notre Région à la traîne

Le recul du trait de côte fait l'objet d'un décret, dans le cadre de la loi « Climat et résilience ». Invitées à rejoindre volontairement le dispositif, les 65 communes littorales de la région sont notoirement à la traîne, sauf 23 d'entre elles⁽¹⁾. Un petit pas, comparé aux enjeux humains, économiques et financiers, parmi les plus forts de l'Hexagone.

Le dispositif permettra aux collectivités locales d'inscrire dans leurs documents d'urbanisme les contraintes liées au recul du trait de côte. D'en établir une cartographie fine. Et de limiter l'urbanisation sur les secteurs vulnérables.

Tous les risques ne sont pas reconnus

Contrairement à la submersion marine, risque naturel majeur reconnu par les pouvoirs publics et donc indemnisable, l'érosion est un aléa de long terme, connu, prévisible. Et donc exclu de dispositifs comme le fonds Barnier.

L'addition promet forcément d'être salée, et les réflexions sont ouvertes sur des sources de financement. Une contribution des plateformes de location saisonnière est étudiée, qui aurait l'avantage d'être cohérente avec l'activité touristique locale.

« Pas sûr que le citoyen dans la Creuse ait envie d'indemniser avec ses impôts un bâti à forte valeur vénale sur les rivages méditerranéens », commente un participant.

SONIA BONNIN
sbonnin@varmatin.com

1. Au niveau national, 317 communes engagées. Dans le Var : Bandonl, Bormes, Cavalaire, Cogolin, La Croix-Valmer, Gassin, Grimaud, Le Lavandou, La Londe, Ramatuelle, Saint-Cyr, Sainte-Maxime, Saint-Tropez, Sanary et Le Rayol-Canadel.

Dans les Alpes-Maritimes : Antibes et Èze. Dans les Bouches-du-Rhône : Arles, Cassis, La Ciotat, Marseille, Port-de-Bouc, Sausset-les-Pins.